Commune de Le Touquet Paris Plage

Révision du Plan Local d' Urbanisme



Plan des Servitudes d'utilité publique

Vu, pour être annexé à la
Délibération n°2017-167 du 29 juin 2017
Le Président de la CA2BM,

Bruno COUSEIN

REÇU LE
- 6 JUIL. 2017
SOUS-PREFECTURE

Prescrit le 09/12/2013

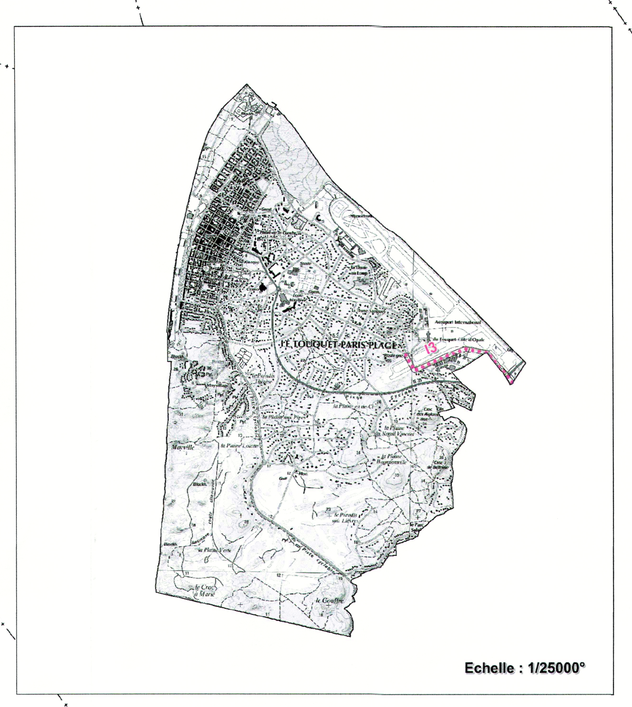
Echelle : 1/5000ème

Date : 20 octobre 2014

Dessin : PDbis

1) Servitudes d'utilité publique

- A8 — Autorisation de coupe pour les plantes aréneuses. Interdiction de fouille dans une bande de 200 mètres à partir de la laisse de haute mer
- AC2 — Protection des sites et monuments naturels classés ou inscrits (source DREAL)
- AC4 — Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- EL8 — Centre de surveillance de la navigation maritime, aux amers
- EL9 — Passage des piétons le long du littoral
- EL11 — Interdiction d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express
- I3 — Canalisation de transport de gaz
 La position mentionnée ne permet pas la localisation précise sur le terrain des canalisations. Pour tous travaux à proximité des canalisations de gaz naturel, il est nécessaire d'effectuer auprès de Gaz de France Réseau Transport une demande de renseignement.
- PT1 — Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électro-magnétiques (Zone de garde / Zone de protection)
- PT2 — Servitude radioélectrique de protection contre les obstacles
- T5 — Servitude aéronautique de dégagement



Echelle : 1/25000°

La Manche

La Canche

Cu

0 100 200
Mètres

Date : octobre 2014
Référentiel : IGNBD Parcellaire©IGN-Paris 2010
Source : SUPUR
Référence : S:\sig_atlibutaire\AMENAGEMENT\URBANISME\N_ASSIETTE_SERVITUDE\ETUDE -Recollement-SERVITUDES\WOR\recollement de servitudes\T62826_LE-TOUQUET-PARIS-PLAGE \Le_Touquet_SUP_1_sur_2.wor